

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST SAUVEUR DE PUYNORMAND

L'an deux mille onze le quatre Novembre

Le Conseil municipal de la Commune de St Sauveur de Puynormand, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MOULINIER Gérard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 octobre 2011.

Présents :

MM : MOULINIER Gérard, Maire , RESSE Jean-Jacques, DUBET Jean-Pierre, adjoints, Melle CHAUSSADAS Muriel, Mmes TERRIEN Dominique, GUILLEMAN Marie-Paule, M., Mme CADOT Martine.

Absents excusés : MM. MICOINE Claude procuration à Mr DUBET Jean Pierre
M. DOLE Franck, DESGROPPES Bernard, M. PUYTHORAC Franck.

Secrétaire de séance : Monsieur DUBET Jean Pierre assisté de Madame GAURY

Le Procès verbal de la séance du 7 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Travaux divers

- BANIER travaux nouveaux WC école la réception des travaux précédera le règlement.
- SCREG parking de l'église prendre rendez-vous pour la réception des travaux avec Mr BOYER
- DELPLACE , horticulteur a été reçu ce jour par Mr MICOINE pour le projet de plantation d'arbres sur le parking du cimetière, devis en attente.
- SCREG travaux à l'entrée du lotissement Leyser, un devis de 2 148.02€ a été proposé, le Conseil municipal prévoit de solliciter une subvention.

Urbanisme

Monsieur le Maire donne le détail des autorisations d'urbanisme déposées en Mairie.

-Déclaration préalable de Monsieur ARNAUD J.M., pour une murette

-Permis de construire de Monsieur ESPAGNET M

-Permis de construire de Monsieur GIRET B. Les permis 3347207F0007-1 et 3347207F0008-1 ne sont pas recevables (trop de modifications par rapport aux permis initiaux) il est nécessaire d'établir de nouveaux permis de construire.

Permis de Construire N°3347207F0001 et 3347207F002

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 28 octobre 2011, adressé par l'avocat de Monsieur GIRET Bernard, relatif à ces deux permis de construire.

Vu la délibération de délégation de mission complémentaire, du 15 Mars 2008, alinéa 16 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

charge Monsieur le Maire :

- de poursuivre la procédure, en collaboration avec les services de la DDTM (Direction Départemental des Territoires et de la Mer) en envoyant à Monsieur GIRET les arrêtés interruptifs de travaux.
- de prendre contact avec l'assurance de la commune afin de bénéficier de l'assistance juridique.

Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED)

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la convention de projet de financement du RASED entre la CDC du Lussacais et :

- le SIRPC « les 4 villages,
- la commune de Puynormand,
- la commune de Gours,

- la commune de St Christophe des Bardes
- et la commune de St Sauveur de Puynormand.

La participation prévue de la commune pour l'année 2011 est de 96.48€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

- charge Monsieur le Maire de la signature de la convention
- prévoit la dépense au budget 2011.

Convention pour le transport des personnes à mobilité réduite –TRANS'VILLES

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par la Communauté de Communes du Nord Libournais pour l'année 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- charge Monsieur le Maire de la signature de la convention
- prévoit le versement de la participation sur le budget 2011.

Réunions :

le 9 Novembre, à 10 heures commission de la liste électorale.

le 7 novembre, Mme GUILLEMAN représentera la commune à la réunion de la Mission locale à Libourne.

le mardi 8 à 9 heures la Commission Information et Communication se réunira pour commencer le journal municipal

le mercredi 16 novembre, à 16h, élaboration du Document Unique de l'école

ERDF Madame MARTIN est venue faire le point sur nos éventuels projets pour 2012 et faire remonter les réclamations des clients. Elle a été reçue par Monsieur RESSE.

SYNDICAT D'ELECTRICITE un courrier sera envoyé à Monsieur FERRER pour les travaux d'éclairage public 2012

Panneaux de rues : Monsieur le Maire présente le nouveau devis de LACROIX (montant TTC 5 239.94€), le Conseil municipal après en avoir pris connaissance demande qu'il soit à nouveau négocié à la baisse.

Association intercommunale d'aide à domicile : la participation de la commune est de 411.00€

Taxe additionnelle aux droits de mutation : le montant 16 530€ octroyé par le Conseil Général, accepté à l'unanimité par le Conseil municipal, n'avait pas été prévu au budget devant les incertitudes que présentait la réforme gouvernementale de la fiscalité.

Décision modificative N°1

Travaux de parking du cimetière et achat d'un tableau

Les crédits étant insuffisants en section d'investissement

Aux chapitres 21 et 23 il sera procédé aux virements de crédits suivants :

Diminution des crédits à l'article 2131 bâtiments publics : 10 814.15€

Augmentation des crédits :

- à l'article 2161 œuvres et objets d'art : 600.00€
- à l'article 2315 immobilisation en cours inst. Technique 10 214.15€

l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.